

Les brèves...

Prévention des inondations

Ce sujet reste l'enjeu fort du contrat de rivière de la Hem. Dans notre précédent numéro nous vous présentions les différentes actions menées : la création de zones d'expansion des crues et la lutte contre le ruissellement et l'érosion. Où en est on ? Les études se finalisent en cette fin d'année, des conventions vont être signées pour les aménagements d'hydraulique douce, et les concertations pour les zones de rétention vont être engagées rapidement.



Vue d'une mare

LE PETIT CONSEIL

de l'éco-habitant de la Hem

Planter en bord de cours d'eau oui mais privilégier les espèces locales, diversifiées et adaptées au cours d'eau c'est mieux ! Quelques exemples : l'aulne glutineux, l'érable champêtre, les saules, le frêne, ... pour les arbustes : le fusain d'Europe, la bourdaine ou encore le noisetier...

A proscrire :

- **les espèces ornementales** qui ne sont pas adaptées aux berges et à leur maintien ni à accueillir la faune locale
- **les espèces envahissantes** (Renouée du Japon, Berce du Caucase, Balsamine de l'Himalaya, ...). Ces espèces portant le nom de contrées lointaines sont des envahissantes : ne les plantons pas au abords de nos rivières... s'en débarrasser est très difficile et onéreux

- **les peupliers** : leur système racinaire ne s'ancre pas en profondeur, quand ils se déstabilisent (hautes eaux et vent) ils entraînent avec eux plusieurs mètres de berge.

Pour plus d'information contacter le technicien arbres et paysage du Parc : **Philippe Majot au 03. 21.8790.90**

Vous pouvez vous procurer via l'opération « plantons le décor », coordonnée par Espaces naturels régionaux, des plants d'arbres et arbustes adaptés à notre région. Les bons de commandes sont disponibles dans le journal des habitants du Parc ou sur le site : www.parc-opale.fr

Dans la campagne, il existait par le passé bon nombre de mares.

Celles-ci constituaient des ressources en eau indispensables notamment pour l'abreuvement du bétail. L'arrivée de l'eau courante dans les campagnes a considérablement changé la donne et a entraîné leur disparition (souvent par manque d'entretien).

Ce petit milieu naturel est une source de biodiversité importante où se développent de nombreuses espèces (amphibiens, libellules, plantes aquatiques...), c'est pourquoi le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale propose une aide financière à l'ensemble des personnes du territoire qui souhaitent restaurer une mare. Pour pérenniser l'intervention, il s'agit

de garantir son utilisation que ce soit pour abreuvement du bétail ou de la faune sauvage, bassin tampon contre les inondations... Le parc prend donc en charge la conduite des travaux et 80% des frais que ce soit le creusement, ou le matériel d'aménagement en prairie pâturée (clôture, pompe de prairie).

Pour bénéficier de ce programme, il est nécessaire de prendre rendez vous avec **Julie Robilliard**, animatrice du programme mare (tel : **03.21.8790.90** ou jrobilliard@parc-opale.fr). Après avoir effectué une visite de terrain, elle déterminera la faisabilité du projet et le cahier des charges à respecter pour sa réalisation.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

PARC NATUREL REGIONAL des Caps et Marais d'Opale
BP 22 - 62142 COLEMBERT

Animatrice du contrat de rivière de la Hem :
Stéphanie GONDRIY
Tél. 03 21 87 90 90
sgondry@parc-opale.fr

Le Contrat de rivière est une initiative des 4 communautés de communes de la vallée de la Hem, animée et coordonnée par le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale avec une participation financière de l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Conseil général du Pas-de-Calais et le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais.

SYMVAHEM

75 rue de la Chapelle - 62890 Recques-sur-Hem - Tel : 03 21 35 60 53 - symvahem@orange.fr



Directeur de la publication : **Philippe Defurnes**
Photos : **D.Collin (SYMSAGEB)**, **B.Toussaint (CRP/CBNBL)**, **PNRCMO**

Conception et réalisation :

ESSENCEGRAPHIK
DESIGN & COMMUNICATION

N° ISSN 2109-6155
Tirage : 6200 exemplaires

... et les 23 communes de la Vallée de la Hem

Le journal du Contrat de Rivière de la Hem

Reflets sur la Hem

Numéro 5 - OCTOBRE 2010



L'éditorial

Notre vallée de la Hem est engagée dans une démarche globale de préservation de la rivière appelée « contrat de rivière ». Notre attention porte particulièrement sur les problèmes récurrents d'inondation, dont nous avons parlé dans le précédent numéro. Les actions suivent leur cours et nous maintenons nos efforts pour concrétiser le plus rapidement possible ces projets.

Le contrat de rivière nécessite que l'on s'intéresse aussi à d'autres sujets comme la préservation et la restauration de la qualité de la rivière, son eau, ses paysages, son patrimoine. C'est un enjeu qui a aussi son importance : tous les amoureux de la vallée de la Hem en seront d'accord.

Cette priorité est renforcée par une directive européenne adoptée en 2000, qui demande aux états membres, et donc aux collectivités, d'atteindre d'ici 2015 le bon état écologique des milieux aquatiques. Les actions entreprises dès aujourd'hui sur la Hem, comme la mise en place d'un plan de gestion ou le rétablissement de la possibilité pour les poissons de franchir les barrages, ont pour objectifs de retrouver une eau de qualité, un meilleur écoulement, des paysages à contempler... mais aussi préserver et même améliorer la biodiversité de notre territoire.

C'est une fois de plus une dynamique collective qui permettra d'atteindre ces objectifs fédérateurs.



Le président du SYMVAHEM,
Christian PETTE
Maire de RECQUES-SUR-HEM



Le président du contrat de rivière de la Hem
Yves BEUGNET
Maire de POLINCOVE



LE DOSSIER

Restauration et protection des milieux aquatiques

Le Contrat de rivière de la Hem a aussi pour objectif de protéger et valoriser les milieux naturels, le but étant d'atteindre le bon état écologique de la rivière. Pour l'atteindre plusieurs actions sont lancées dont voici les deux projets phares !

Un plan de gestion pour la Hem

Pourquoi et à quoi ça sert ?

Un premier diagnostic a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements au niveau de la rivière comme des berges dégradées, une ripisylve non entretenue, des espèces exotiques envahissantes fréquentes, ... Il s'agit donc de mettre en œuvre des opérations d'entretien et de restauration de la Hem afin de préserver la qualité de l'eau, d'améliorer les conditions de vie piscicole et d'optimiser l'écoulement des eaux.

Pour les rivières non domaniales comme la Hem, c'est le propriétaire riverain du cours d'eau qui a la charge de l'entretien des berges. Cet entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique. Cet entretien se limite à un élagage de la végétation et un enlèvement des déchets. Les travaux d'aménagement du cours d'eau qui vont au delà de l'entretien régulier sont soumis à déclaration ou autorisation en fonction de leur impact sur l'environnement ; il faut alors se rapprocher du service départemental de la police de l'eau.

En cas de défaillance du propriétaire, la collectivité peut se substituer et procéder elle-même à cet entretien dans l'intérêt général. C'est pourquoi un plan de gestion est en cours d'élaboration, il devra être approuvé pour la mise en place d'actions d'entretien et de restauration.



Nettoyage nécessaire du lit de la rivière

Des opérations d'entretien ...

L'objectif est l'entretien régulier du cours d'eau, il s'agit donc principalement d'actions de prévention. Les objectifs : préserver la biodiversité voire l'améliorer, valoriser les potentiels paysagers et maintenir les capacités d'écoulement. Quelques exemples : taille des arbres, abattage, ramassage des flottants et lasses de crues, nettoyage des ouvrages, entretien des zones d'accès au cours d'eau, gestion des atterrissements, ...



Embâcle : les arbres constituent parfois des obstacles à l'écoulement



Les descentes de bétail à la rivière sont néfastes pour les berges et la qualité de l'eau

... et des travaux de restauration.

Il s'agit d'actions curatives qui visent à restaurer la diversité des habitats aquatiques : reconstitution de la ripisylve, diminution de l'érosion des berges par stabilisation, pose de clôture et mise en place de pompe de prairie, diversification des écoulements, lutte contre les espèces invasives...

Les étapes

La 1^{ère} phase consistera à établir ces deux plans d'actions (d'entretien et de restauration). Pour cela, un relevé de terrain est nécessaire : l'animatrice du contrat de rivière devra parcourir le linéaire de la Hem afin de diagnostiquer les problèmes et proposer des travaux. Suivra alors une période de rédaction et de concertation. Des réunions d'information seront organisées à destination des habitants. La procédure comporte une **enquête publique** qui permettra à chacun d'apporter des remarques sur les propositions d'aménagements intégrés aux plans de gestion.

Des barrages à aménager

La Hem est un fleuve côtier qui offre de bonnes potentialités en matière d'habitats et de reproduction piscicoles. Les différents barrages le long du cours d'eau sont des obstacles à la circulation des poissons ainsi que des sédiments, alors que pour effectuer leur cycle de vie les espèces ont besoin de se déplacer librement : que ce soit pour les poissons dits « grands migrateurs » comme la truite de mer, le saumon ou l'anguille (qui passent une partie de leur vie en mer et une autre en eau douce) que pour d'autres espèces de poissons comme la truite fario ou la lamproie fluviatile.

Certains de ces ouvrages sont encore en activité, d'autres ont un intérêt pour le patrimoine historique et culturel, le tout étant de réussir à concilier les différents usages et enjeux. Une étude est en cours, il s'agit de trouver en concertation avec les propriétaires des barrages la meilleure solution pour permettre à nouveau la circulation des espèces.

Sur la Hem on a recensé une trentaine d'ouvrages dont 18 barrages infranchissables. Pour certains une ouverture des vannes suffira à rétablir le franchissement ; d'autres devront être aménagés. Les solutions seront différentes en fonction des contraintes techniques. Il peut s'agir de créer une rivière de contournement pour court-circuiter l'ouvrage, d'installer des dispositifs de franchissement (passes à poissons) ou, le plus efficace, d'effacer l'ouvrage (ou d'en réduire la hauteur).

On considère souvent à tort que les ouvrages ont été construits pour réguler les crues mais l'absence de gestion et le maintien des vannes fermées lors des crues amplifient les inondations en amont. De plus le règlement d'eau de chaque barrage précise un niveau légal de hauteur d'eau à ne pas dépasser, rendant obligatoire l'ouverture des vannes en période de crue.

La ripisylve

C'est l'ensemble des arbres, arbustes et herbacées présents sur les rives du cours d'eau. Son rôle est primordial et multiple :

- Amélioration de la qualité de l'eau par les racines qui jouent un rôle de filtre ;
- Diversification des habitats aquatiques grâce à son couvert (ombrage), ses racines (caches) et débris ; elle forme également un corridor écologique ;
- Maintien des berges grâce à la fixation par un réseau racinaire dense et protection contre les crues en augmentant les forces de rugosité ;
- attractivité et qualité du paysage.



Exemple de ripisylve



La Balsamine de l'Himalaya (Impatiens glandulifera) est une espèce invasive : il faut lutter contre sa dispersion !

Lexique :

Espèces exotiques envahissantes (ou invasives) :

Espèce animale, ou végétale, qui se retrouve, par les transports de communication humains, dans un milieu qui n'est pas son milieu naturel d'origine et qui y prolifère. Elles nuisent alors au nouveau milieu en occupant les habitats des espèces locales.

Bon état écologique :

La directive Cadre sur l'Eau fixe comme objectif pour 2015 l'atteinte du « bon état écologique » des eaux de surface. Ces états écologiques sont appréciés par la qualité de l'eau et la qualité hydromorphologique (les variations de profondeur, de courant, la structure et le substrat du lit, la structure de la rive, sa pente, la sinuosité du lit, etc.) des milieux aquatiques, qui conditionnent la qualité des peuplements végétaux et animaux.

Corridor écologique :

Connexion naturelle qui relie les espaces naturels, afin de répondre aux besoins fondamentaux des êtres vivants : se déplacer (pour des animaux très mobiles) ou se propager (pour des plantes ou des animaux peu mobiles), de façon à pouvoir se nourrir ou se reproduire.



La Renouée du Japon (Fallopia japonica) est une espèce invasive : il faut lutter contre sa dispersion !